

Une loi pour unir paysans et consommateurs

Revenus. L'intérêt commun des agriculteurs et des consommateurs, c'est de revenir à un vrai contrôle des prix. Pour cela, il faut une loi : celle que vient de déposer André Chassaigne au nom des députés de la Gauche démocratique et républicaine.

Diviser pour mieux régner : la maxime est connue, elle a de tout temps fait la preuve de son efficacité. Les magnats de la grande distribution, ceux dont les patrimoines envahissent régulièrement les numéros spéciaux des magazines économiques consacrés aux palmarès des fortunes, ne l'ignorent pas. On dirait même qu'ils en ont fait la clé de leur domination sur tout un pan de l'économie française. D'un côté, entretenir auprès des consommateurs l'image d'agriculteurs gavés de primes et qui ne cessent de se plaindre... alors que le prix des denrées alimentaires ne cesse d'augmenter, plus vite que l'inflation, sans jamais redescendre. De l'autre, instiller auprès des agriculteurs l'idée que les consommateurs n'ont qu'une obsession, aller au moins cher, et que leur manque de discernement ruine les productions françaises qui ne peuvent lutter à armes égales avec les produits d'importation.

LES GRANDES SURFACES SE SUCRENT SUR LES PRODUITS DE BASE

Tandis que les uns et les autres, confrontés à leurs propres difficultés qui ont pour point commun d'aller en s'aggravant, se jettent des regards suspicieux, qui coule des jours heureux ? Ceux que l'on a coutume d'appeler « les intermédiaires » : grossistes, négoce, industrie de transformation...



Les revendications des agriculteurs (ici ceux du Modef au Salon de l'agriculture) peuvent rejoindre celles des consommateurs.

et surtout, la grande distribution. Qu'on en juge : en dépit des difficultés rencontrées pour collecter des données, l'Observatoire de la formation des prix et des marges, présidé par le très libéral Philippe Chalmin, a livré en juin dans son premier rapport quelques chiffres assez impressionnants. La marge commerciale représente « entre 35 % et 59 % du prix au détail » des fruits et légumes... mais peut atteindre « plus de 100 % sur les produits les moins chers ».

Voilà une double confirmation : non seulement les grandes et moyennes surfaces (GMS) se sucrent sur le dos des fournisseurs, agriculteurs et PME en tête, en comprimant au maximum les prix d'achat, mais en plus elles réalisent leurs plus grosses marges sur les produits de base, ceux que les ménages les moins aisés

doivent se résoudre à acheter. Cela ne vaut pas seulement pour les fruits et légumes. En viande bovine, le rapport Chalmin note que « les marges industrielles et de distribution représentent respectivement 23 % et 29 % du prix au détail », soit 52 % en tout, et poursuit : « La valeur de la matière première agricole (qui doit couvrir le coût de production et le revenu de l'éleveur) y contribuant pour 43 % ».

Le même diagnostic se reproduit, à quelques nuances près, pour la viande porcine et les produits laitiers, l'Observatoire avouant manquer de données pour la volaille. Mais la réalité n'est plus contestable : la grande distribution – et, dans une moindre mesure, l'industrie agroalimentaire – capte à son propre profit l'essentiel de la valeur ajoutée issue du travail des

producteurs, souvent contraints de vendre à perte. A son profit, et pas à celui des consommateurs, contrairement à ce que tentent de faire croire les bonimenteurs du style Michel-Edouard Leclerc.

La grande distribution capte à son propre profit, et non à celui des consommateurs, l'essentiel de la valeur ajoutée issue du travail des producteurs.

C'est pour en finir avec cette situation scandaleuse que le député (PCF) du Puy-de-Dôme, André Chassaigne, vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi « visant à encadrer les prix des produits alimentaires ». Dénonçant notamment la « politique active d'impor-

tation et de promotion » de la GMS « pour faire pression à la baisse sur les prix d'achat » aux producteurs, le député propose que la France se dote de trois outils d'encadrement des prix.

En premier lieu, étendre le champ d'application du coefficient multiplicateur, aujourd'hui limité aux situations de crise dans le secteur des fruits et légumes, et totalement inutilisé. Créé à la Libération pour réduire à néant la spéculation et permettre aux Français de se nourrir, le coefficient multiplicateur a été supprimé par Jacques Chirac en 1986 – avant d'être réintroduit en 2005, mais avec une portée si limitée... qu'il n'a jamais été utilisé depuis ! Dommage : son principe, simple – fixer un taux à ne pas dépasser entre le prix d'achat au fournisseur et le prix de vente au consommateur – lui confère une efficacité redoutable pour limiter les marges abusives, puisque tout ce qui est acheté à bas prix au producteur ne peut être revendu qu'à bas prix. Fort de ce constat, André Chassaigne propose d'en étendre l'application à « l'ensemble des produits agricoles et agroalimentaires », y compris hors des périodes de crise.

UNE CONFÉRENCE ANNUELLE SUR LES PRIX

Deuxième lame du dispositif : autoriser les interprofessions à fixer des prix

minimums indicatifs par production, prenant en compte l'évolution des charges de production, qui serviraient de référence lors des négociations entre producteurs, transformateurs et distributeurs. André Chassaigne y voit un moyen efficace pour contrer les conséquences des « fluctuations des prix sur les marchés mondiaux ». Enfin, le texte propose d'instaurer une « conférence annuelle sur les prix », pour définir « un niveau de prix d'achat plancher aux producteurs ». Une telle conférence regrouperait les acteurs de chaque filière – fournisseurs, distributeurs, producteurs, mais aussi « l'ensemble des syndicats agricoles ». Une pierre en passant dans le jardin du « syndicalisme majoritaire » et plus généralement des structures actuelles de (co-)gestion de l'agriculture, à qui est souvent reproché leur manque de transparence. Sans présumer du futur succès de la proposition de loi d'André Chassaigne (lire à ce sujet notre « Rencontre » avec lui), voilà en tout cas de quoi faire avancer le débat sur les intérêts communs des agriculteurs et des consommateurs. Pour que la fameuse promotion des « cinq fruits et légumes par jour » devienne enfin une réalité, profitable autant à ceux qui les mangent qu'à ceux qui les produisent. ■

Olivier Chartrain

A l'offensive sur les prix

André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme, est l'auteur de la proposition de loi pour lutter contre la vie chère et assurer les revenus des agriculteurs. Il répond aux questions de *la Terre*.

La Terre : Pourquoi proposez-vous votre texte aujourd'hui ?

André Chassaigne : Cette proposition s'inscrit tout d'abord dans le prolongement de l'action que les communistes ont engagée contre la vie chère. Aujourd'hui les difficultés des gens s'aggravent, les salaires sont très bas et on refuse de les augmenter, les minimas sociaux sont insuffisants, on assiste à une montée générale de la pauvreté. Mon texte propose un débouché politique, sur la question du prix des produits alimentaires, de cette action de mobilisation du PCF. Sur dix ans, les prix alimentaires ont grimpé de 2,1 % en moyenne, alors que l'inflation est autour de 1,8 %. Cela grignote les budgets des familles – en particulier des plus défavorisées d'entre elles, puisque ce sont celles où l'alimentation représente, avec le logement, le plus gros poste de dépenses.

Ce n'est pas de la faute des agriculteurs !

Non, justement ! Et c'est pourquoi il est indispensable de montrer que l'intérêt du consommateur est extrêmement lié à celui du producteur. Il ne faut pas opposer agriculteurs et consommateurs. Ce n'est pas la réalité.

Pour cela il faut démonter les mécanismes qui font que depuis des décennies, les prix à la production stagnent ou baissent, alors que les prix à la consommation augmentent régulièrement. Les niveaux de vie des consommateurs et des agriculteurs sont liés. Depuis quelques années, de plus en plus de consommateurs en prennent conscience. Ce n'est pas pour rien que se développent des circuits courts, y compris au niveau de la restauration collective, dans les collectivités locales. C'est une évolution sociétale.

Ce lien entre consommateurs et producteurs est-il pris en compte aujourd'hui ?

Trop souvent on répond aux problèmes par des mesures d'urgence, comme on en a connu cet été : reports de charges, d'échéances de prêts... Ces réponses sont à la fois individuelles et totalement insuffisantes. Au bout du compte, on tend à faire glisser la responsabilité de la situation sur les coûts de main-d'œuvre, sur le niveau des cotisations sociales ou sur les normes environnementales, qui diffèrent selon les pays de l'Union européenne. Bien sûr, il faut une harmonisation dans le cadre de la politique agricole commune.

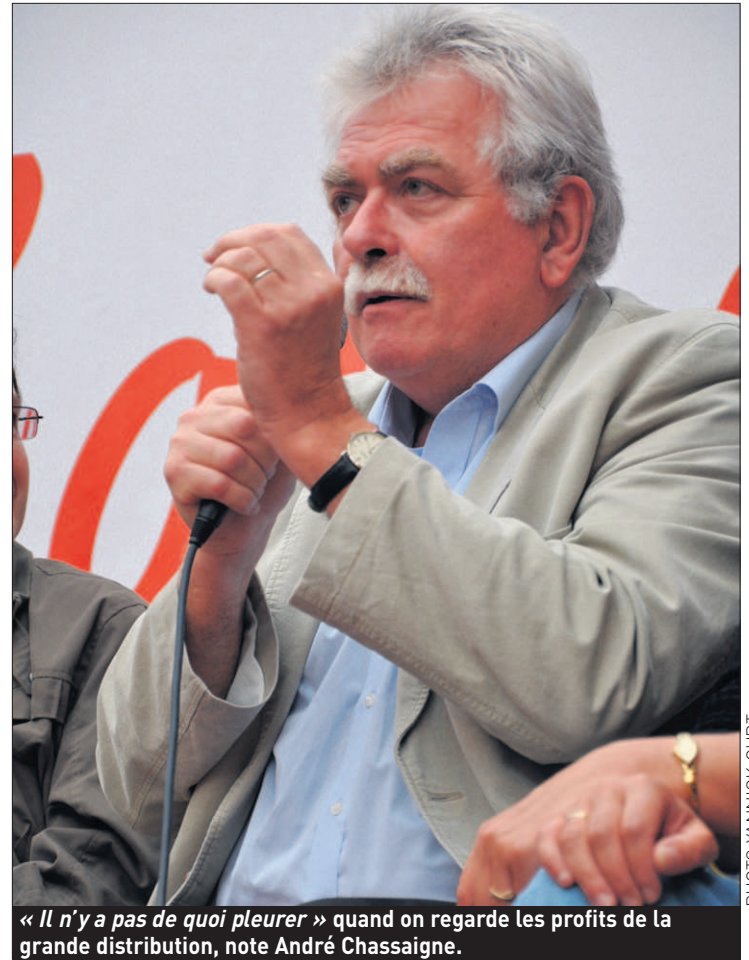
Mais il y a aussi une responsabilité nationale, et ma proposition de loi avance des outils qui permettraient une maîtrise des prix à la consommation en lien avec ce qui est payé aux producteurs. Car la loi de modernisation de l'économie (LME) n'apporte aucune solution. Au contraire, elle aggrave le problème en ouvrant les portes à la négociation directe. Quant aux appels à la morale ou à la bonne volonté de la grande distribution, je n'y crois pas ! Il faut un véritable encadrement.

N'est-ce pas un peu facile de montrer du doigt les grandes surfaces ?

Il y a bien sûr d'autres problèmes, comme l'ignoble spéculation mondiale sur les prix alimentaires. Il faut s'attaquer à cela. Mais le coefficient multiplicateur ne met pas seulement en cause la grande distribution : c'est l'ensemble des intermédiaires qui sera concerné. Cela dit, quand on regarde les profits de la grande distribution, il n'y a pas de quoi pleurer tant ils sont énormes et augmentent presque chaque année ! Or ils sont faits au détriment des fournisseurs et des consommateurs.

Coefficient multiplicateur ou prix minimum, cela a déjà existé et ça n'a pas marché...

On ne peut pas dire que ça n'a pas marché puisque cela n'a jamais été appliqué ! Le coefficient multiplicateur, limité au domaine des fruits et légumes, a été considéré comme une sorte de menace, une arme de dissuasion. Dans le fonctionnement vertical des interprofessions, il y a d'importants blocages au



« Il n'y a pas de quoi pleurer » quand on regarde les profits de la grande distribution, note André Chassaigne.

PHOTO YANNICK CURT

niveau des intermédiaires – industrie agroalimentaire, négoce ou grande distribution. On ne peut donc pas dire que ça n'a pas marché : hormis à la Libération, ça n'a pas été utilisé.

Votre proposition n'est-elle pas en contradiction avec les règlements européens ?

Mais la réglementation européenne, ce sont des politiques qui la décident ! Il faut être offensif, arrêter de dire qu'on ne peut pas toucher aux traités, aux décisions qui viennent de l'Europe. Il faut une véritable volonté politique de bousculer la réglementation européenne. Et quoiqu'il en soit, mon texte n'est pas en contradiction avec elle, par exemple sur le prix minimum indicatif. L'Europe, c'est nous qui la faisons et il faut que la France soit à la pointe, parce que les difficultés des agriculteurs français sont aussi celles d'autres producteurs européens.

Vous proposez des conférences annuelles sur les prix incluant tous les syndicats : est-ce une critique des structures actuelles de l'agriculture ?

Oui. Aujourd'hui tout est cloi-

sonné, atomisé, opaque. Il n'y a aucune transparence, au point que l'Observatoire des prix et des marges ne parvient pas à savoir comment se construisent les prix. La transparence est une exigence, il faut l'imposer. Le point de départ doit être le revenu nécessaire pour que vivent les agriculteurs. A partir de là, il faut savoir ce qui se passe, déterminer les dérives et faire en sorte que l'ensemble des partenaires soit concerné. Aujourd'hui tout se passe en petit comité. Il y a, on l'a vu au niveau du lait notamment, une exigence de démocratie et de pluralisme.

Que va devenir votre texte ?

Je vais m'efforcer de le faire retenir dans le cadre d'une « niche » parlementaire à l'Assemblée. Mais ce n'est pas une simple démarche législative : c'est une proposition que portera le Front de gauche, dans son projet partagé, bien au-delà de notre groupe parlementaire. Et si demain la gauche arrivait au pouvoir, cela ferait partie des exigences que l'on aurait pour ce que pourrait être un gouvernement de gauche demain. ■

Entretien réalisé par Olivier Chartrain

« IL FAUT DÉMONTER LES MÉCANISMES QUI FONT QUE DEPUIS DES DÉCENNIES, LES PRIX À LA PRODUCTION STAGNENT OU BAISSENT, ALORS QUE LES PRIX À LA CONSOMMATION AUGMENTENT RÉGULIÈREMENT. »